Ministère de l'Intérieur

Numéro d'ordre du certificat 10376732253

Certificat Provisoire d'Immatriculation

Autorise, pendant sa période de validité, la circulation du véhicule sur le territoire national dans l'attente, le cas échéant, du certificat d'immatriculation (Article R.322-3 du code de la route).

(A) Numero d'immatriculation

(I)Date du CPI

(B) Date de 1ère immatriculation

GQ-036-CC

28/09/2024

01/10/2014

(H)PERIODE DE VALIDITE du

28/09/2024

ลน

27/10/2024

INCLUS

attribué à : (C.1)

LAMKIMEL

WALID

APPARTEMENT B01 56 RUE JEAN JAURES

95870 BEZONS

Cotitulaire: (C.4.1)

AHMIDI

HIND

(D.1) Marque

(D.2) Type variante version

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

MERCEDES BENZ (E) Numéro d'identification du véhicule

245G124GQ2HZAAB500

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (en kg) M10MCDVPKP65328

(F.2)) Masse en charge maximale àdmissible du véhicule en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

CLASSE A

(F.3) Masse en charge maximale àdmissible de l'ensemble en service dans l'état membre d'immatriculation (en ka)

WDD1760421J329951

(G) Masse du véhicule en service àvec carrosserie et dispositif d'attelage (en kg)

1935

1295

(G.1) Poids à vide national

1935 (J) Catégorie du véhicule CE

3135 (J.1) Genre national

1370

(J.2) Carrosserie CE

(J.3) Carrosserie (désignation nationale)

VР

AC

BREAK

(K) Numéro de réception par type (si disponible)

e1*2001/116*0470*10

М1

(P.1) Cylindrée (en cm3)

(P.2) Puissance nette maximale (en kW)

(P.3) Type de carburant

(P.6) Puissance administrative nationale

1595

90

ES (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)

(Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)

(S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur

5

(U.1) Niveau sonore à l'arrêt (en db (A))

6

(U.2) Vitesse moteur (en mn-1)

(V.7) CO2 (en g/km) 127

(V.9) Classe environnementale

(X.1) Date de visite technique

3750

715/2007×136/2014EUR06

27/09/2026

74

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Pour le ministre et par délégation,

Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

(Y1) à (Y6) Taxes

(Y1)330 € (Y2)0 € (Y3)0 € (Y4)11 € (Y5)2.76 € (Y6)343.76 €

Zoheir BOUAOUICHE

Le CPI ne permet pas la réimmatriculation du véhicule en France ou à l'étranger

The PRC does not allow re-registration of the vehicle in France or abroad